ID: 080-200071223-20230316-19\_2023-DE N°19/2023

## Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes Nièvre et Somme 1, allée des auarante Parc d'Activités des Hauts du Val de Nièvre – BP 30214 80420 FLIXECOURT

Tél.: 03 22 39 40 40 Fax: 03 22 39 40 41

## **OBJET:**

Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet

Date de convocation:

06 mars 2023

Date de séance:

16 mars 2023

Date d'affichage:

22 mars 2023

Membres en exercice: 55

Membres présents: 43

Membres votants: 46

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures de 13 heures 30 à 18 heures

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la mairie de l'Etoile – rue jules verne – à L'Etoile sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents:

Mmes, CHEVALIER, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD. LOGNON. DELAFOSSE, GUILLOT. COLOMBEL CARPENTIER, MAUGER. BEC, MADANI-BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés:

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEBRUN, DIRUY, Mrs PINCHON, GOURGUECHON, ALEXANDRE, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

MME LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD MME DIRUY donne pouvoir à M DELAFOSSE M HENRY donne pouvoir à M PARMENTIER

Secrétaire de séance : M.COLOMBEL

\*\*\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet ayant été créé par délibération en date du 16 Mars 2023, le Président propose de supprimer le poste d'assistant d'enseignement artistique y afférent.

Le Conseil communautaire.

Vu la loi nº83-684 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le

ID: 080-200071223-20230316-19\_2023-DE

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2022-1201 du 31 Août 2022 modifiant l'organisation et la carrière des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2022-1201 du 31 août 2022 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 Janvier 2017 fixant la liste des emplois permanents de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Ouï le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

 décide de supprimer le poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 22 mars 2023 et de sa publication le 22 mars 2023.

